

Communiqué de presse

Les associations de voyage européennes exigent que les compagnies aériennes se dotent d'une assurance des fonds de la clientèle

Un million de passagers lésés en l'espace de trois mois – cela suffit. Les 30 associations de voyage nationales affiliées à l'ECTAA (The European Agents' and Tour Operators' Associations) exigent une nouvelle fois que la direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne impose enfin une garantie des fonds de la clientèle aux compagnies aériennes.

Bruxelles/Zurich, 11 janvier 2018 – Les faillites se succèdent dans le secteur du transport aérien. Au cours des trois derniers mois seulement, plus d'un million de passagers ont été affectés par l'insolvabilité d'Air Berlin, de Niki et de Monarch Airlines:

- Air Berlin: 180'000 clients au moins ne se verront pas rembourser les vols réservés.
- NIKI: près de 410'000 réservations ont été annulées, dont plus de la moitié concernait des clients d'agences de voyages.
- Monarch Airlines: plus de 110'000 passagers sont restés en rade à l'étranger après la soudaine faillite de la compagnie et 750'000 autres personnes n'ont jamais pu embarquer sur des vols qu'elles avaient déjà payés.

Les agences de voyages refusent d'assumer plus longtemps les risques des compagnies aériennes

Ces faillites ont non seulement lésé les collaborateurs et les passagers, mais également les agences de voyages et les tour-opérateurs qui ont vendu les vols des compagnies en question dans le cadre d'un arrangement à forfait – et sont dès lors responsables envers leurs clients.

Pour Walter Kunz, directeur de la FSV, il est inacceptable que le secteur des voyages soit contraint d'endosser la responsabilité des risques de l'industrie du transport aérien. C'est la raison pour laquelle la Fédération Suisse du Voyage, ainsi que les autres associations nationales, exigent que la direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne mette enfin un terme à cette inégalité de traitement. Elles demandent l'introduction d'une législation européenne obligeant à l'avenir les compagnies aériennes à garantir les fonds versés par la clientèle. L'assurance devra être financée via le prix du billet.

Le communiqué publié par l'ECTAA sur ce thème est disponible sous [le lien suivant](#) dans sa version originale en anglais.

L'ECTAA regroupe les associations nationales d'agences de voyages et de tour-opérateurs de 30 pays européens, dont 27 Etats membres de l'UE, 1 Etat candidat à l'adhésion ainsi que la Norvège et la Suisse, et représente 70'000 entreprises.

La **Fédération Suisse du Voyage** est l'interprofession des agences de voyages, tour-opérateurs, agents de voyages en ligne et agences incoming de Suisse et du Liechtenstein.

Plus amples informations:

Fédération Suisse du Voyage (FSV)
Walter Kunz

P: +41 44 487 30 50
M: +41 79 454 24 44
E: kunz@srv.ch